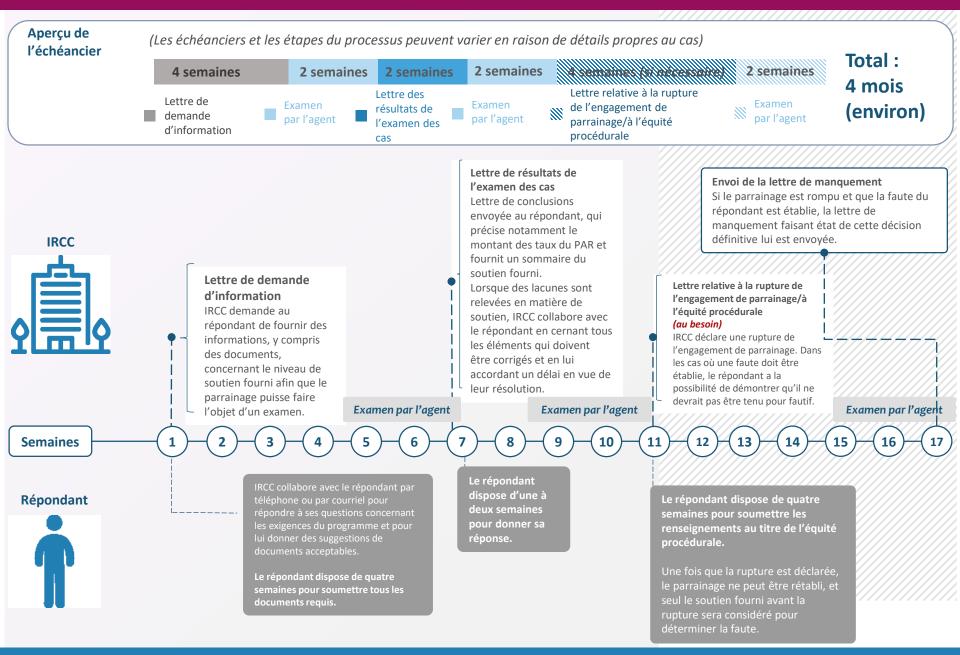
## Examen des cas après l'arrivée – Échéancier de traitement



Préparé par la DOR-RI Mars 2021

## Examen de cas après l'arrivée – Échéancier de traitement

## DESCRIPTION

- Le processus d'examen des cas est lancé pour toutes les activités d'assurance en matière de réinstallation après l'arrivée (surveillance réactive et de routine et suivi relatif aux dossiers signalés).
- Les échéanciers ont été soigneusement établis afin d'assurer l'équilibre entre la nécessité d'accorder un délai suffisant au répondant pour qu'il dissipe les préoccupations soulevées et la situation des réfugiés qui ne reçoivent pas de soutien adéquat.
- IRCC sait faire preuve de souplesse et se réserve le droit de brûler des étapes du processus si cela sert l'intérêt supérieur et le bien-être des nouveaux arrivants.
- Si la période de parrainage s'achève durant l'examen du cas, une lettre relative à l'équité procédurale sera envoyée au répondant afin de lui donner la possibilité de démontrer qu'un soutien a été fourni au cours de la période en question.

## Notes supplémentaires :

- Dans la plupart des cas, le répondant ne passe à l'étape/la lettre suivante que si le problème n'est pas réglé au stade précédent
- Des prorogations peuvent être accordées au cas par cas
- La durée standard de la prorogation est d'une semaine; ce délai peut varier selon l'explication fournie

Préparé par la DOR-RI Mars 2021